

seulement exerce-t-il une influence stabilisante sur les jeunes qui arrivent au front pour la première fois, mais son expérience générale, qui ne peut s'acquérir que devant le feu de l'ennemi, est des plus précieuses. Quiconque en est à ses débuts dans la mêlée est en proie à la crainte et à l'horreur; il souffre de savoir qu'il s'aventure dans l'inconnu. Celui qui a reçu le baptême de feu montre plus d'assurance. Or je sais qu'en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick l'ancien combattant d'expérience est assez généralement rejeté des cadres du service dans la guerre actuelle. Je dis que c'est regrettable.

L'honorable M. DANDURAND: Plusieurs jeunes anciens combattants ont offert leurs services et furent acceptés.

L'honorable M. BLACK: Mais leur proportion est infime, je le déclare à l'honorable sénateur. Je soutiens que les anciens combattants de la dernière guerre devraient être enrôlés le plus possible. Ceux dont l'état de santé les empêche de traverser l'Atlantique et qui sont encore relativement jeunes devraient servir au Canada à la défense intérieure. Ils devraient occuper toutes les fonctions confiées chez nous à des militaires et remplacer autant de jeunes qui pourraient s'en aller outre-mer, combler les vides dans la première division, compléter les cadres de la deuxième division, encore loin d'être prête à passer l'Atlantique, ou encore de recruter la troisième division, en voie d'organisation.

Honorables sénateurs, je ne veux pas vous retenir plus longtemps. En vous parlant ainsi, je n'ai fait qu'exprimer ma propre opinion, mais une opinion que partage, j'en suis convaincu, la vaste majorité du peuple canadien. J'exhorte le Gouvernement à poursuivre la guerre sans répit et à faire tous les préparatifs nécessaires. Il est grand temps que nous nous mettions pour de bon à la fabrication du matériel de guerre. Pourquoi nos usines ne sont-elles pas actuellement à produire des grosses pièces d'artillerie, des avions, des canons anti-avions, des canons anti-chars et plus de munitions de tout genre? Nous avons à peine commencé à utiliser nos immenses moyens de production. S'il incombe de réorganiser le cabinet, ne vous contentez pas de faire passer un ministre d'un ministère à un autre, à moins d'être sûr qu'il est bien l'homme qualifié pour cette fonction. Au contraire portez plutôt les yeux au delà des rangs ministériels et faites entrer dans le cabinet les meilleures compétences disponibles. Si je fais cette suggestion, c'est qu'il me semble que le cabinet ne s'est pas mis assez délibérément à l'œuvre et qu'il ne paraît pas exister dans son sein l'esprit de

L'hon. M. BLACK.

collaboration que la nation voudrait y voir régner. Seule une action prompte et énergique de la part du Gouvernement pourra faire cesser les plaintes qui se font entendre. Si une telle initiative n'est pas prise, le peuple verra à ce qu'un nouveau gouvernement prenne la direction des affaires afin d'accomplir comme il convient la besogne qui s'impose.

(L'Adresse est adoptée.)

FORMATION DES COMITÉS

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, je propose que le Sénat s'ajourne à loisir. Les honorables membres nommés par le comité de sélection pourront ainsi se réunir immédiatement et organiser leurs comités respectifs.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat reprend sa séance.

LOI MODIFIANT LA LOI DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 15, loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Le bill est lu pour la 1ère fois.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose, avec la permission du Sénat, la deuxième lecture du bill.

Ce bill a pour objet la création d'un ministère de la Défense nationale pour l'air afin de lui confier cette partie des attributions du ministère de la Défense nationale qui se rapporte au service de l'Air. Je suis d'avis que la modification proposée soulagera le ministre de la Défense nationale qui porte actuellement un très lourd fardeau.

En Angleterre, le gouvernement avait tout d'abord fait relever le War Office, l'Amirauté et le ministère de l'Air d'un ministre de la Défense, et plus tard d'un ministre de la Coordination, en vue d'assurer la coordination de ces ministères. J'espère qu'il ne nous faudra pas recourir à cette méthode pyramidale mais que nous nous contenterons d'observer comment les deux ministres s'acquittent de leurs devoirs sous ce régime. Ils s'en acquitteront, j'espère, de manière à satisfaire non seulement la Chambre des communes, mais le Sénat également.

L'honorable M. GRIESBACH: Prévoit-on que la coordination soit nécessaire? L'officier supérieur du service de l'Air fait actuel-